

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2015 À 19 h**

L'an deux mil quinze, le mardi 1^{er} décembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Rouffiac, dûment convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joël ARNAUD, Maire.

PRÉSENTS : Joël ARNAUD, Carmen MARC, Pierre DESTRIEUX, Pierre RENAULT, Emmanuel SEGUIN, Aline CLÉMOT, Rachel BERNALEAU, Jean-Luc RÉTAUD, Hervé TORCHUT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Loïc TOUZINAUD qui a donné pouvoir à Pierre RENAULT.
- Marion DEVER qui a donné pouvoir à Joël ARNAUD.

Rachel BERNALEAU a été élue secrétaire de séance.

2015/12/01 - INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, à compter du 1^{er} septembre 2015,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Liliane GIZOLME,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 30,49 €

et ce, pour toute la durée du mandat.

2015/12/02 - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire fait un point sur le dossier bloqué depuis de nombreuses années relatif à un acte administratif de transfert de propriété de 4m² d'un particulier vers la commune.

Le propriétaire refuse catégoriquement le prix proposé mais souhaite une réévaluation significative (25€/m² nets vendeur). Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir quant à la position à adopter sur ce dossier, sachant qu'un second propriétaire est dans ce même cas de figure.

- Monsieur Le Maire fait le compte rendu de sa réunion avec les responsables de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge quant à l'aménagement de notre aire de loisirs. Un planning

d'investissement a été arrêté. L'ordre d'investissement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, est le suivant :

- Le remplacement de tous les candélabres,
- L'achat des 3 structures (Disponibilité attendue en avril 2016),
- Le remplacement de la pompe de relèvement des eaux usées,
- Le passage en souterrain d'un second branchement électrique,
- Le renouvellement des jeux d'enfants après passage d'un organisme de contrôle officiel,
- La pose d'une borne multiservice (Eau potable + électricité + pompe des eaux grises) pour les bateaux.

• Monsieur Le Maire fait un point sur le dossier problématique d'un chien mordeur sur le territoire.

• Monsieur Le Maire fait l'inventaire des dégradations subies par le mobilier urbain en 2015.

- La plaque informative en plexiglas sur la place du Docteur Jean,
- La pancarte d'entrée d'agglomération en venant de St SEVER,
- Le panneau en plexiglas de l'abribus du Pradeau,
- La porte blindée du bloc cuisine de l'aire de loisirs.

Notre assurance ne prend en charge que le changement de la porte blindée du bloc cuisine. Cette porte a été perforée par 7 balles d'environ 9 mm et doit être changée (Devis de 1 673,10€ TTC).

• Monsieur Le Maire informe le conseil sur les dates retenues quant à l'organisation :

- Des vœux au personnel (St Sever et Rouffiac) le mardi 19 janvier 2016 à 19h,
- Du goûter pour les anciens et les nouveaux habitants le samedi 23 janvier 2016 après-midi.

Chaque conseiller est invité à se libérer pour aider et participer à ces 2 manifestations. Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale seront invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Signatures :

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

P. RENAULT

P. RENAULT p/L. TOUZINAUD

J. ARNAUD p/M. DEVER

H. TORCHUT

C. MARC

R. BERNALEAU

E. SEGUIN

JL RÉTAUD

A. CLEMOT

